



FO à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)



## Lettre ouverte à la Présidence d'UPEC : Valoriser le travail administratif, technique, des BIATSS !

Les syndicats *Force Ouvrière* de l'UPEC (SNPREEES-FO, SupAutonome-FO), qui regroupent l'ensemble des catégories des personnels de l'ESR, revendiquent la nécessaire **reconnaissance et amélioration des conditions de travail et de carrière des administratifs, des techniciens, et de tous les BIATSS**. C'est la **condition indispensable** pour permettre aux enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants de pouvoir accomplir leurs missions fondamentales d'enseignement et de la recherche ; la tendance actuelle est au contraire, devant le manque de postes et de carrière des BIATSS, de voir imposer aux enseignants des tâches administratives et techniques.

Cette fuite en avant effrénée s'appelle l'« Autonomie », la « Fusion », la « COMUE » – expressions dans l'ESR du Pacte de Responsabilité. Cette politique se fait, paradoxalement, au nom d'une « excellence scientifique » : or basée sur la recherche à projets, elle remet en cause l'indépendance de la recherche et les libertés universitaires, tout en accentuant les pressions sur tous les services et sur toutes les composantes. L'Administration s'appuie sur les bonnes volontés et l'attachement des personnels à leurs missions et à l'institution publique, alourdissant les tâches – ajoutant des couches bureaucratiques – à l'heure même de la réduction des moyens.

FO revendique :

- **POSTES STATUTAIRES** : Plus de moyens consacrés à l'encadrement dans les services grâce à des **postes statutaires** à la hauteur des besoins. Les administratifs croulent sur l'accumulation du travail, sur le non-remplacement du personnel.
- **AUCUNE MUTATION D'OFFICE** : ni à titre individuel, ni dans le cadre de l'organisation des services. FO demande l'engagement de la Présidence de l'UPEC sur ce point statutaire.
- **PRIMES** : augmentation, la transparence et des critères objectifs dans leur attribution et l'intégration des primes dans les salaires. Les primes au plus haut niveau pour tous les personnels. Reconnaissance de l'investissement BIATSS dans leur mission, de la surcharge du travail. Toutes les missions sont indispensables au service public !
- **REPYRAMIDAGE** : La Présidence va présenter prochainement le repyramidage des postes de l'UPEC. Il faut un **repyramidage qui reconnaît en priorité le travail administratif, technicien et ouvrier des BIATSS** qui élimine le décalage grade-fonction. Pas de repyramidage qui ne profite qu'aux visées d'une Fusion ou de la concurrence entre Universités, de la miroir aux alouettes des « ressources propres », aux dépens du bon fonctionnement des composantes et des services centraux qui sont indispensables pour les études, l'enseignement et la recherche. Pour la mission fondamentale de l'Université républicaine ! !

- Il faut **reconnaître, régulariser** le travail et l'investissement des agents, non pas les décourager ! Comment est-ce possible à l'UPEC qu'on occupe une fonction supérieure pendant 5, 8, 10 ans, qu'on fasse ce travail, sans reconnaissance ? **Passage automatique dans le grade supérieur** pour les BIATSS occupant une fonction supérieure pour au moins un tiers de leur service !
- **ENTRETIENS D'EVALUATION** : avec des rapports circonstanciés, à partir de **critères objectifs et appliqués pour tou-t-es**. Le refus de réduction ou l'augmentation de la durée d'un échelon représente une sanction, l'arbitraire dont on a témoigné dans de nombreux cas est inacceptable. A l'échelle nationale FO revendique l'abrogation de cette mesure d'évaluation qui revient à l'individualisation et souvent d'outil de pression.
- **Intégration de tous les contractuels** : sur des postes statutaires.
- **CDI** : Une **vraie carrière**, augmentation du point d'indice pour les CDI !
- **Non-Titulaires** : intégration par concours ou concours réservé pour tou-t-es les agents concernés qui le souhaitent !
- **Point d'indice** : pour toute la fonction publique, à l'échelle nationale, FO revendique l'augmentation de 8 % de la grille des salaires et l'attribution de 50 points d'indice à toute les grilles (rattrapage de coût de la vie) ; Non au gel du point d'indice jusqu'à 2017 (déjà bloqué depuis 2010) dans le cadre du Pacte de Responsabilité !